



Association Familiale Catholique de RIOM

AFC

mouvement national reconnu d'utilité publique

QUESTIONNAIRE AU CANDIDAT A L'ELECTION MUNICIPALE 2008

Soumis par l'Association familiale catholique de Riom et des environs

Tél : 04 73 38 41 63 cnafc@afc-france.org

Madame, Monsieur, nous vous remercions de l'attention portée à ce questionnaire. Vos réponses (ou votre non-réponse) d'ici le 6 mars éclaireront les citoyens de votre commune sur vos intentions concernant le soutien aux familles, et seront publiées sur le site internet www.afc-france.org

CANDIDAT :

NOM PRENOM : ROUX

PARTI OU TENDANCE POLITIQUE : MOUVEMENT DEMOCRATE

COMMUNE (et nombre d'habitants) :RIOM (env 19 000 ha)

DEPARTEMENT :63

(Informations obligatoires)

1. DELEGUE MUNICIPAL A LA FAMILLE ?

Certaines équipes municipales ont choisi d'avoir un délégué à la famille ou un adjoint explicitement chargé de porter les préoccupations des familles dans tous les débats et décisions du Conseil. Si vous avez déjà fait ce choix, quelle est la mission du délégué ?
Sinon, que prévoyez-vous ?

Nous n'avons pas envisagé d'avoir un délégué à la famille mais un adjoint en charge de la famille, la petite enfance et la vie scolaire.

Nous souhaitons que Riom soit une ville plus facile à vivre pour les familles et de nombreuses mesures de notre programme vont dans ce sens.

2. OFFICIER D'ETAT-CIVIL ET MARIAGE

Vous procéderez à des mariages et savez leur fragilité. Que prévoyez-vous pour sensibiliser les couples à cet engagement ? (exemple : appel à des associations pour la préparation au mariage civil, échange avec les candidats au mariage...). Si la légalisation de l'union de personnes de même sexe survient et repose sur les maires, que ferez-vous ?

Notre rôle n'est pas de sensibiliser les candidats au mariage. En revanche, ils pourront facilement trouver des solutions d'accompagnement grâce à notre guichet unique qui aidera les riomois dans toutes leurs démarches sur la commune.

Concernant l'union des personnes du même sexe, nous sommes pour le respect de la loi et pour le moment, c'est illégal.

3. PETITE ENFANCE ET ADOLESCENCE

Quelle analyse faites-vous de l'accueil de la petite enfance sur la commune (amplitude horaire, modes de garde, accès aux enfants porteurs d'un handicap, ouverture à toutes les familles même celles où un parent a choisi de rester au foyer, gestionnaires, ...). Quelles améliorations vous semblent nécessaires ?

Avez-vous des propositions d'activités extra scolaires pour les enfants et adolescents ?

Comme vous le savez, nous avons prévu d'ouvrir la halte-garderie le matin. Nous voulons créer un jardin d'enfants à la Varenne et nous réaliserons pour les jeunes, des murs d'expression, un skate-park, un terrain BMX ainsi qu'une piste de rollers.

Nous souhaitons également mettre en œuvre un vrai service d'animation pour les enfants et adolescents. Ainsi Riom sera une ville attractive pour les familles.

4. AIDER LES PARENTS À ETRE EDUCATEURS

La vie d'époux et de parents est difficile ; quelles actions comptez-vous mettre en place pour offrir, par exemple, un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations aux familles, particulièrement dans les quartiers, et pour soutenir les parents dans leurs tâches éducatives ?

Nous ferons aboutir le projet d'un point information familles (PIF) au centre Joseph Gaidier. Nous activerons le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP) pour travailler ensemble, sans esprit partisan, sur des projets soutenant les parents dans leurs tâches éducatives.

5. CARTE FAMILLE

La « Carte famille nombreuse » a été modernisée en 2006, ouvrant des facilités aux familles dans certains commerces, lieux culturels tel que la piscine du CERÉY...Prévoyez-vous des réductions sur les prestations municipales, culturelles, sportives, notamment, où le quotient familial n'est pas applicable ?

Nous n'avons rien envisagé sur ce point précis. Nous souhaitons que Riom soit attractive et accessible à toutes les familles, quelque soit le nombre d'enfants. L'étude de possibles remises « carte famille nombreuse » viendra après la réalisation d'autres chantiers facilitant la vie des familles tels que le jardin d'enfants, une politique d'animation pour la jeunesse cohérente...

6. TAXE D'HABITATION ET ABATTEMENTS POUR CHARGE DE FAMILLE

La municipalité peut augmenter les taux d'abattement pour charge de famille dans le calcul de la taxe d'habitation. Vous engagez-vous à proposer d'appliquer les taux maxima ? Sinon, pourquoi ?

Nous envisageons d'appliquer les taux maxima pour les foyers accueillant une personne âgée afin de maintenir un lien familial de qualité le plus longtemps possible.

7. POUVOIRS DE POLICE

Les pouvoirs de police dont dispose le maire lui permettent de contribuer à la protection de l'enfance, notamment par des interdictions en matière d'affichage. Vous engagez-vous à les mettre en oeuvre et dans quelles conditions ?

Grâce au guichet unique, les riomois pourront téléphoner à la Mairie pour leurs démarches quotidiennes mais aussi un problème de voirie dans leur quartier et pourquoi pas d'affichage qui heurtent les sensibilités des uns. A partir des doléances de chacun, la municipalité décidera des réponses à apporter et les services de la Mairie mettront en oeuvre cette politique.

8. LOGEMENT DES FAMILLES ET ACCUEIL DU HANDICAP

Quelles actions mènerez-vous pour faciliter le logement des familles (critères d'attribution, répartition dans la commune, dans les programmes immobiliers et les rénovations, diversification du parc avec des logements pour familles nombreuses et pour familles ayant un enfant handicapé.....) ?

Globalement, nous voulons maintenir la mixité sociale sur l'ensemble de la commune. Et plus particulièrement, nous nous attaquerons au dossier des logements insalubres dans le centre ville de Riom.

9. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Comptez-vous élargir les autorisations actuelles, ou réserver ce jour aux temps en famille, sportifs, culturels, spirituels ? Que ferez-vous quand une grande enseigne vous demandera d'ouvrir à Noël ou un jour férié ?

Par principe, nous sommes opposés à l'ouverture des grandes surfaces le dimanche pour laisser ce temps aux familles. Il n'est pas question d'aller au-delà des autorisations actuelles

à Riom.

10. QUALITE DE LA VIE COLLECTIVE. PATRIMOINE RELIGIEUX COMMUNAL

Services et commerces de proximité, trottoirs convenables pour les personnes à mobilité réduite et poussettes, pistes cyclables vers les écoles...Quels sont vos projets pour les familles et les personnes âgées qui se déplacent plus difficilement ?

D'autre part, églises et monuments religieux font partie de notre patrimoine commun : qu'envisagez-vous pour restaurer la toiture de ND du Marthuret et le chauffage de St Amable ?

Concernant le patrimoine religieux : L'entretien des édifices religieux incombe à la mairie, il est essentiel de préserver et d'entretenir ce patrimoine qui contribue à la richesse touristique de Riom. Cet entretien et les travaux à réaliser se feront en concertation avec les responsables du Relais paroissial (la restauration de la toiture de ND du Marthuret est effectivement une priorité. En revanche, le chauffage de St Amable est moins urgent, ND du Marthuret étant déjà chauffée).

Pour une meilleure qualité vie collective, nous voulons sortir de la politique de tout voiture. Aujourd'hui, nos trottoirs sont encombrés de barrières et autres plots à cause des automobilistes incivils qui se croient tout permis à Riom. Nous souhaitons mettre en place une vraie politique du partage de la rue avec des trottoirs plus larges, des pistes cyclables, des parcours piétons sécurisés, un réseau de bus pratique, des pédibus pour aller à l'école, un grand parking à côté du centre ville pour transformer les automobilistes en piétons etc...

Madame, Monsieur,

l'Association sera prête à travailler avec vous pour mettre en place tout service aux familles dans la commune